

37^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
3 au 7 octobre 2023



RESOLUTION ENS/7/10.2022

Objet : "Bien être pour bien apprendre", pour un suivi approfondi des questions de santé mentale des élèves du réseau AEFE

VU le rapport de 2021 de l'UNICEF, "La Situation des enfants dans le monde 2021", "Dans ma tête : Promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants",

VU la 5e enquête d'octobre 2021, de l'IPSOS en collaboration avec la Chaire Innovation-Santé de l'Essec et la Fondation Jean-Jaurès "Le mal-être des ados, un phénomène grave, global, et sous-estimé",

VU "Le Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être" de juin 2008 et la "Conférence ministérielle sur la santé mentale des jeunes vulnérables" du 14/03/2022,

VU la réponse de l'AEFE à la Question diverse 1.13 de l'AFE au CA du 22 mars 2022,

CONSIDÉRANT

- o Que la crise sanitaire a eu des répercussions sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents ;
- o Que l'accompagnement des parents et la mobilisation de toute la communauté éducative ne suffisent pas toujours à aider un élève en souffrance ;
- o Que les infirmières et personnels de santé, rarement spécialisés, absorbés par

d'autres missions pendant la crise sanitaire, ne parviennent pas toujours à apporter un soutien psychologique à nos élèves, dont les études révèlent des symptômes accrus d'anxiété et de dépression ;

o Que l'actualité récente et les crises multiformes (géopolitiques, environnementales et sanitaires...) peuvent être un facteur d'accentuation des troubles mentaux, du comportement, de déficiences d'attention, alimentaires ou dépressifs, ainsi que les effets de la "pression de la réussite" propre à nos établissements d'excellence ;

o Que les spécialistes de la santé mentale soulignent que nous n'avons pas encore suffisamment de recul sur les impacts à moyen terme de la séquence écoulée.

o Que la santé mentale et le bien-être à l'école des enfants et adolescents est une priorité de l'Union européenne et de ses États membres et qu'il faut faire évoluer les regards de l'ensemble des acteurs des communautés scolaires sur ces aspects fondamentaux de la vie des élèves.

DEMANDE

o Qu'un recensement soit fait par l'AEFE de l'ensemble des dispositifs innovants et variés mis en place pour accompagner les jeunes dans l'ensemble du réseau AEFE (programme "sentinelles et référents" mis en œuvre en Italie, service "well being" du Lycée international de Londres Winston Churchill, ...);

o Que soit mis en place un plan de formation continue des personnels enseignants et d'encadrement dans le domaine du soutien psychologique aux élèves (accompagnement des élèves dans la délicate gestion de leurs émotions, recensement des ressources utilisables en classe ou au sein des établissements, dispositifs de détection des élèves en souffrance, lieux et temps spécifiques d'écoute pour la libération de la parole...);

o Que soit mis en œuvre un plan de sensibilisation des familles ;

o Que chaque établissement du réseau prévoie l'intervention de personnels spécialisés (psychologues scolaires, psychiatres, ...) et d'un protocole de soutien psychologique adapté aux situations ;

o Que l'AEFE exige de chaque établissement du réseau un bilan du climat scolaire et de bien-être des élèves ainsi qu'un bilan des outils de prévention et d'accompagnement mis en place, présentés régulièrement en conseil d'établissement de façon à disposer d'indicateurs sur l'évolution du bien-être et de la santé mentale des élèves.